

**COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS****PV N°5 DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2012 A OBERNA**

Présents : Mmes DUSKOVA, SPIRA, MM. BELLICINI, HOERNER, LIZAK, MAURY, PRETAT, SCHENCK

1. APPROBATION DE PV

PV n°4 du 4 octobre 2012 à Colmar : adopté

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président : Jean-Pierre HOERNER
Secrétaire : Gérard SCHENCK
Membres : Jolana DUSKOVA, Jean-Christophe MAURY, Raymond PRETAT
Membres de droit : Doris SPIRA, Jean-Marie BELLICINI, Jean-François LIZAK

3. MUTATIONS**Demandes internes**

N°	N° lic.	Type	NOM	Prénom	Naiss	Club quitté	Club d'acc.	Demande	Validation	Mutation	Compens
18428	1452523	DECO	HELLER	Alexandre	03	UB	ASPTTS	01/10/2012		Gratuite	
Refusée le 17/10/2012: démission périmée, plus de 15 jours											
18527	1296049	COMP	GEBHARD	Emma	98	ACCA	CSLNB	01/10/2012		Payante	
Refusée le 17/10/2012: démission périmée, plus de 15 jours											
18799	1392916	COMP	BADER	Stéphane	88	CCAR	ASPTTS	04/10/2012		Payante	
Refusée le 21/10/2012: démission périmée, plus de 15 jours											
18982	542231	COMP	SATTLER	Alexandra	97	UB	FCH	05/10/2012	19/10/2012	Payante	
19093	892676	COMP	ORTNER	François	95	CSSL	SLRC	08/10/2012		Payante	
Refusée le 24/10/2012: démission périmée, plus de 15 jours											
19150	135731	COMP	PAILLE	Oscar	93	FCH	ASCS	09/10/2012	19/10/2012	Payante	
19213	1048624	COMP	GUTKNECHT	Rachel	89	SLRC	AAS	09/10/2012	18/10/2012	Payante	
19697	1354237	COMP	LECLERCQZ	Stéphane	61	CMC	ACCA	16/10/2012		Payante	
Annulée: erreur de type de licence											
19718	19718	LOISR	SALMON	Maria	73	AFCFA	ASS	16/10/2012	19/10/2012	Gratuite	
19719	1090361	COMP	FENDER	Amaury	95	FCH	ASS	16/10/2012	19/10/2012	Payante	
19780	1178010	COMP	CLAR	Mathieu	71	SLRC	CGFM	17/10/2012	23/10/2012	Payante	
19782	1428206	COMP	SCHULTZ	Nicolas	93	CMC	IBAL	17/10/2012	19/10/2012	Payante	
19964	999757	COMP	GHEDDAR	Zahia	82	CGFM	USPA	19/10/2012	29/10/2012	Payante	IR3/864
20130	1392916	COMP	BADER	Stéphane	88	CCAR	ASPTTS	22/10/2012	25/10/2012	Payante	
20207	671431	LOISR	KEMPF	Thierry	65	CMC	ASMA	23/10/2012	03/11/2012	Gratuite	
20238	1354237	COMP	LECLERCQZ	Stéphane	61	CMC	ACCA	24/10/2012	24/10/2012	Payante	
Annulée: erreur de type de licence											
20246	1444823	COMP	HALTER	François-Baptiste	89	UB	ASCS	24/10/2012	26/10/2012	Payante	
20254	1354237	LOISR	LECLERCQZ	Stéphane	61	CMC	ACCA	24/10/2012	24/10/2012	Gratuite	
20358	1351568	DECO	JACOBS	Romane	03	FCH	UB	26/10/2012	30/10/2012	Gratuite	
20435	1397998	COMP	COLIN	Marie	94	FCM	SRO	27/10/2012	06/11/2012	Payante	R1
20458	1233617	COMP	BASI	Janet	66	CSSL	SLRC	28/10/2012		Payante	
Refusée le 16/11/2012: démission périmée, plus de 15 jours											

20483	1296049	COMP	GEBHARD	Emma	98	ACCA	CSLNB	29/10/2012	06/11/2012	Payante	
20521	1360018	COMP	GABEL	Morgane	92	SGW	ASS	29/10/2012	31/10/2012	Payante	
20536	1398718	COMP	TISSERAND	Marie	96	UB	ASCS	30/10/2012	30/10/2012	Payante	
20568	696193	COMP	MELFORT	Mélanie	82	ANA	S2A	30/10/2012	31/10/2012	Payante	IA/8640
Indemnité de formation: 5760											
20654	309685	ENCA	TROMPETER	Joseph	42	UB	ASS	31/10/2012	08/11/2012	Gratuite	
20718	1452523	DECO	HELLER	Alexandre	03	UB	ASPTTS	08/11/2012	12/11/2012	Gratuite	
20839	1222356	LOISR	MEYER	Gilles	85	IBAL	SRO	21/11/2012		Gratuite	
Refusée le 06/12/2012: démission périmée, plus de 15 jours											
20967	932003	LOISR	BUCHER	Arnaud	77	ACCA	ASLR	01/12/2012		Gratuite	

Demandes entrantes

N°	N°lic.	Type	NOM	Prénom	Naiss	Club quitté	Club d'acc.	Demande	Validation	Mutation	Compens
18620	350008	COMP	GEHIN	Magali	83	CO HteMoselotte	ACE	02/10/2012	16/10/2012	Payante	
18850	1321884	DECO	WASSMER	Marine	01	Yerres AC	CCAR	04/10/2012	16/10/2012	Gratuite	
19719	1016741	COMP	ABAKI	Mahdi	87	Montpellier UC	ASS	16/10/2012	20/10/2002	Payante	
19737	133844	COMP	SCHOENIG	Lucas	90	AS Aix Bains	AAS	16/10/2012	25/10/2012	Payante	IR2/864
19783	324143	COMP	REISTROFFER	Thomas	88	D Aulnay C	IBAL	17/10/2012	19/10/2012	Payante	IR1/1152
19786	1119087	COMP	BAKORA	Salem	93	Belfort A	ESRCAC	17/10/2012	27/10/2012	Payante	N4/1152
20109	279712	COMP	LE PADELLEC	Quentin	93	US Le Pontet A	RAS	22/10/2012	06/11/2012	Payante	IR2/864
20144	103117	COMP	LAGARDE	Nicolas	95	Belfort A	ESRCAC	22/10/2012		Payante	IR2/864
Refusée le 08/11/2012: démission périmée (+15 jours)											
20206	1377075	LOISR	BELLEDENT	Anaïs	90	Velay A	ASMA	23/10/2012	03/11/2012	Gratuite	
20488	475180	COMP	BRION	Gaëlle	93	AC Ht Poitou	ESRCAC	29/10/2012		Payante	IR2/864
Refusée le 16/11/2012: démission périmée (+15 jours)											
20850	475180	COMP	BRION	Gaëlle	93	AC Ht Poitou	ESRCAC	22/11/2012	06/12/2012	Payante	IR2/864
	Versement club quitté: 520 € (mutation hors période normale: 75 %)										

Demandes sortantes

N°	N°lic.	Type	NOM	Prénom	Naiss	Club quitté	Club d'acc.	Demande	Validation	Mutation	Compens
18686	1405748	COMP	COSTE DE CHAMPERON	Irène		ASS	Annecy AHS	03/10/2012	19/10/2012	Payante	
19027	135638	COMP	DEJEU	Mathieu	89	ASCS	ESME US Deuil	06/10/2012	31/10/2012	Payante	
19207	1166128	COMP	FEGLI	Marc	69	ASMA	ASRHV	09/10/2012	29/10/2012	Payante	
20137	1123048	COMP	URARII	Toriki	88	ESRCAC	Nice CAA	22/10/2012	30/10/2012	Payante	N3/1440
20405	307947	COMP	OUAR	Vanessa	88	ESRCAC	ASPTTN	26/10/2012	05/11/2012	Payante	
20553	1423255	COMP	DIEHL	Marion	89	ASS	Montpellier A	30/10/2012		Payante	IR4/864
20645	681617	COMP	DOLL	Marion	96	USPA	A Metz M	31/10/2012	31/10/2012	Payante	
20680	1369230	LOISR	PUGLISI	Khatima	75	AAS	ACR Dijon	02/11/2012		Gratuite	

4. Retours après suspension

Cas Julie COULAUD

Complexe en raison d'un retour à la compétition avec changement de club

En effet, dans le cas d'une saison sans licence, SIFFA n'impose pas de mutation, mais la réglementation prévoit le paiement, au coût en vigueur à la date de début de suspension, du prix du dossier licence, de la compensation et de l'indemnité de formation

Cette dernière, n'existant pas à la date du début de suspension, n'était pas exigible.

La licence a pu être renouvelée, un athlète suspendu étant interdit de compétition mais non de licence.

A l'issue de la période de suspension elle peut reprendre les compétitions :

Au niveau national : après entretien avec un médecin de l'AMPD (antenne médicale de prévention du dopage au Centre Hospitalier de Mulhouse ; 2a rue du Jura)

Au niveau international : après contrôles anti-dopage préalables par l'IAAF lors de compétitions (2 contrôles pour le demi/fond)

Elle sera considérée comme mutée au titre sportif

5. Participations de non licencié aux compétitions officielles

A ce jour, plus qu'une seule participation d'une non licenciée, en cours de mutation

6. Affiliations

En cours de finalisation

CA Wasselonne (067 060) dossier complet en cours de validation

CA Moosch (068 055) dossier quasiment complet

Abandon : AS La Claquette

Possibles : Quatzenheim, Hochfelden

7. Certificats médicaux

Validité :

Le Code du Sport fixe la validité des certificats médicaux à un an

Cette mesure s'applique aux non-licenciés

Les textes prévoient aussi : « quant à la durée de validité de ce certificat, elle est déterminée par les fédérations sportives dans leur règlement médical »

Ainsi, la FFA a fixé cette durée à **3 mois**

8. Courses hors stade

La responsabilité des clubs organisateurs est engagée dans les cas suivants :

Déclarations sur l'honneur et décharges, qui ne peuvent être acceptées à la place des certificats médicaux ou licences

Inscription sous un numéro de licence et un nom de club inexistants (pour éviter d'engager la responsabilité de l'organisateur, demander une copie de la licence)

9. Changements de types de licences

Un licencié « Encadrement » peut à tout moment solliciter une licence Compétition, Entreprise, Running ou Santé à condition de fournir à son club le certificat médical le concernant et correspondant au type de licence demandé

Un licencié « Compétition » ne peut pas demander, au cours de la saison administrative, une transformation vers tout autre type de licence (avec ou sans procédure de mutation)

La Ligue est habilitée à modifier à tout moment le type d'une licence autorisé.

Cependant, le cas échéant, le club ne sera pas crédité de la moins-value de la nouvelle licence (ex : le prix d'une licence « Encadrement » transformée en licence « LOISR » ne sera pas modifié)

10. Licences étrangers

La procédure de création ou de renouvellement d'une licence sont désormais identiques pour les Français et les ressortissants étrangers (sauf IA et IB)

Par contre, pour changer la nationalité, le club doit en adresser la demande au service adhérents avec un justificatif

11. Mutation OUAR de l'ESRCAC à l'ASPTT Nancy

Le Club quitté s'estime doublement lésé financièrement

- A la demande de l'athlète sa licence a été renouvelée au titre de l'ESRCAC le 24/10/2012, mais une demande de mutation a été engagée le 26/10/2012 en faveur de l'ASPTT Nancy

La licence reste à la charge du club quitté

- Pas de compensation financière en faveur du club quitté malgré un classement suffisant, mais en **cross**.

12. Cas KOLBECK

La ligue a été destinataire d'une copie de main courante déposée à l'encontre de Fernand KOLBECK suite à une succession d'agressions verbales dont il aurait été l'auteur lors du Marathon de Strasbourg

Le Président de la CSR : Jean-Pierre HOERNER

Le Secrétaire de la CSR : Gérard SCHENCK